

LA RECHERCHE DE PARTENAIRES ET DE STRUCTURES D'ACCUEIL À L'ÉTRANGER

Pour ouvrir son établissement à l'Europe et à l'international, il est nécessaire de trouver des partenaires et des structures d'accueil avec lesquels coopérer. Le profil de la structure partenaire et la relation partenariale que vous entretiendrez avec elle variera selon le type de projet Erasmus+ (Action clé 1 mobilité des individus ou Action clé 2 partenariats) dans lequel vous souhaitez vous lancer.



33

PAYS PARTICIPANTS AU PROGRAMME SUR L'ACTION CLÉ 1

Remarque : sur les secteurs EFP/SUP, il est possible de répartir le budget ainsi :

80%

DANS LES 33 PAYS DU PROGRAMME ET

20%

À L'INTERNATIONAL SUR LES PROJETS ACCRÉDITÉS ET CHARTÉS ERASMUS+



SUR L'ACTION CLÉ 2, POSSIBILITÉ D'ASSOCIER UN PAYS DU MONDE

LA NOTION DE STRUCTURE ET PARTENAIRE D'ACCUEIL SELON LE TYPE DE PROJET

Selon le type de projet que vous souhaitez mettre en œuvre, la définition d'une structure partenaire ou d'une structure d'accueil varie.

→ Dans le cadre d'un **projet de mobilité (action clé 1)**

Votre recherche va porter sur des **structures d'accueil** : ce sont les établissements dans lesquels les élèves et les personnels effectueront leur période de mobilité. En fonction de l'activité prévue, les profils de ces structures peuvent être très variés (établissement scolaire, entreprise, organisme de formation continue etc.). Le guide du programme définit les structures éligibles pour accueillir ces mobilités.

Par exemple :

- **Des établissements scolaires** : dans le cadre d'une **mobilité de groupe d'élèves**, la structure d'accueil est un établissement scolaire. Dans un même projet de mobilité, vous pouvez choisir de faire partir vos élèves dans plusieurs établissements différents, et de changer ces établissements d'accueil chaque année selon les objectifs du projet. La **mobilité individuelle d'élèves** pour une période d'études doit elle aussi avoir lieu dans un établissement scolaire. Dans ce cas, et en particulier s'il s'agit de mobilité individuelle de longue durée, il est conseillé que la structure d'accueil soit un établissement partenaire avec lequel vous avez au préalable tissé des relations de confiance, et s'appuyer sur une convention partenariale qui vous engage mutuellement. La **mobilité de personnels pour l'observation de pratiques** se fait également dans un établissement scolaire.



Bon à savoir

Les établissements scolaires de vos partenaires d'accueil ne sont pas forcément engagés dans le programme Erasmus+. En effet, seule la structure d'envoi (vous) s'engage financièrement pour faire partir les élèves et les personnels. **Si le projet implique de la réciprocité, alors votre partenaire devra également déposer un projet de mobilité** auprès de son agence nationale pour financer la mobilité de ses élèves et/ou personnels chez vous.

- **Des organismes de formation** : Il peut s'agir d'organismes privés ou publics, qui dispensent des formations (souvent payantes) destinées aux personnels souhaitant se former sur de nouvelles pratiques dans le cadre de leur formation continue (pour développer des compétences métier, des compétences linguistiques par exemple). Ces structures ne sont éligibles que pour **la mobilité de personnels « Cours et formations » des personnels**.
- **Des entreprises, associations, ONG etc.** pour accueillir vos élèves en stage. Pour les élèves de la voie professionnelle, le choix de l'entreprise se fera en fonction de la filière et objectifs du stage. Pour les **mobilités de stage sur le secteur scolaire**, le stage peut également avoir lieu dans des institutions culturelles (musées, bibliothèques, théâtres, centres culturels), des ONG, des médias, des collectivités locales, etc. pour développer les compétences en communication et en informatique, les compétences entrepreneuriales, l'éducation aux médias, la citoyenneté active, la sensibilisation culturelle et les compétences interpersonnelles.

Dans un projet de mobilité, la relation partenariale implique deux types d'entités : la **structure d'envoi**, qui dépose le projet Erasmus+ et reçoit les financements, et la ou les **structures(s) d'accueil** dans lesquelles vos élèves et personnels partiront en mobilité. Il est également possible de prévoir, dans un projet de mobilité, de financer l'accueil dans sa structure de certains personnels (experts et futurs enseignants).



Attention

Un troisième type de structure peut être impliqué dans la mise en œuvre de votre projet, il s'agit **des organismes dits « intermédiaires »**, ou « **organisation de soutien** ». Une **organisation de soutien** est une organisation qui aide, moyennant contribution, un établissement bénéficiaire d'un projet sur les aspects pratiques de sa mise en œuvre.

Une agence de voyages n'est pas un organisme intermédiaire !

Les organisations de soutien et l'organisation bénéficiaire doivent convenir ensemble d'une définition formelle de leur rôle et de leurs obligations.

L'organisation de soutien opère sous le contrôle de l'organisation bénéficiaire, à qui il appartient en dernier ressort de veiller aux résultats et à la qualité des activités mises en œuvre. Attention, vous n'êtes pas obligés de faire appel à ce type de structures pour garder l'intégralité de votre financement Erasmus+.

➔ Dans un projet de partenariat (action clé 2), la notion de «partenaire» est différente.

Un projet de partenariat s'élabore entre plusieurs structures qui choisissent de collaborer sur une même thématique, dès la candidature du projet. Il y aura alors obligatoirement une **structure qui coordonnera le projet** (et dépose la candidature auprès de son Agence nationale), et des **structures partenaires**, elles aussi engagées contractuellement dans le projet. Les partenaires sont alors fixes, et la réussite du projet repose sur l'investissement et l'engagement de chaque structure impliquée dans le projet. Le rôle de la structure coordinatrice est crucial : elle reçoit l'intégralité de la subvention et est responsable du bon déroulé du projet.

Quel type de structure ? Dans un projet de partenariat, quel que soit le secteur éducatif ciblé par le projet, les structures éligibles sont variées. Un même projet peut ainsi faire collaborer des instituts de recherche, des collectivités territoriales, des entreprises et des établissements scolaires par exemple.

TROUVER UN CONTACT À L'ÉTRANGER

De nombreux outils et réseaux nationaux et européens sont disponibles pour vous accompagner dans votre recherche de partenaires.

Les outils européens

La plateforme ESEP propose un [espace de réseautage](#) ouvert à tous qui recense les organismes souhaitant travailler avec des partenaires européens. Cette plateforme héberge également la communauté d'enseignants et de personnels éducatifs européens [eTwinning](#). Vous pouvez poster votre idée de projet, vous proposer comme établissement d'accueil ou encore répondre aux sollicitations des enseignants européens. Vous trouverez également sur la plateforme ESEP une rubrique proposant [un catalogue de cours et formations](#) pour le développement des compétences des personnels. La Commission européenne n'a pas de regard sur les organismes de formation, assurez-vous de la qualité des cours proposés.

La [plateforme européenne des résultats de projets Erasmus+](#) recense de manière détaillée tous les projets Erasmus+ financés et la liste des établissements et structures y ayant participé. Selon la thématique de votre projet et le pays avec lequel vous souhaitez travailler, vous pouvez ainsi contacter directement des établissements qui deviendront peut-être de futurs partenaires.

Vous pouvez également candidater à une [Rencontre Européenne Erasmus+](#) dédiée à la recherche de futurs partenaires : des séminaires de contact sur des thématiques de travail sont proposés toute l'année par les Agences Erasmus+ européennes.

Les acteurs territoriaux

Au niveau de votre ville, département ou région, des acteurs peuvent également vous accompagner dans votre recherche de partenaires :

- Les **comités de jumelage** : votre ville a sûrement à cœur de développer les collaborations avec ses partenaires et pourra vous mettre en relation avec des écoles situées dans des communes jumelées à la vôtre : <https://www.annuaire-mairie.fr/jumelage.html>
- Les **bureaux de représentation des régions françaises à l'Union européenne** soutiennent et accompagnent les acteurs régionaux dans leurs démarches européennes, notamment pour accéder aux financements européens gérés à Bruxelles.

Pensez également à contacter près de chez vous les **réseaux européens d'information** (Maisons de l'Europe, centres Europe Direct, réseau Eurodesk), les **Instituts culturels et linguistiques** (Institut Cervantes, Institut Goethe, ...) ou encore le Service de Coopération et d'action culturelle (SCAC) du **réseau diplomatique** français à l'étranger.

Et enfin, ne négligez pas les **réseaux sociaux** : de nombreux groupes Facebook ou LinkedIn y ont vu le jour et comptent des milliers de membres.

Concernant la **recherche de stages à l'étranger** pour vos élèves de la voie générale, technologique, professionnelle ou encore pour vos élèves de filière STS, de nombreuses plateformes spécialisées de mises en contact ou d'offres de stages existent : Erasmobility, Eurodesk, NETINVET, Erasmus+ Intern, etc.

Retrouvez toutes ces informations et bien plus sur la ressource suivante : <https://view.genial.ly/62c14e48f9c5030018c83a7d>



S'assurer de trouver le bon partenaire

Pour **optimiser vos chances de trouver le partenaire** qui correspondra à vos attentes et besoins, il est recommandé de **soigner votre recherche**.

Gardez ainsi en tête que vous cherchez un partenaire européen, dans un réseau très large. Que vous travailliez ou non sur une thématique précise, le choix du partenaire d'accueil doit être ciblé et correspondre à vos besoins. De nombreux réseaux européens proposent par exemple des recherches par filtres (pays, langue de travail, âge des élèves, thématique du projet, disciplines concernées etc.).

Vous pouvez vous-même déposer une annonce pour indiquer que vous cherchez un partenaire. Mettez toutes les chances de votre côté : rédigez l'annonce en anglais, soyez précis dans les critères de recherche, sans pour autant être trop restrictif.

Le choix de vos partenaires est essentiel à la réussite de votre projet. Construire une relation de qualité demande de l'investissement et du temps : il faut apprendre à se connaître et aborder ensemble les questions financières, logistiques, administratives ou encore pédagogiques. Une **relation de confiance** doit être établie en amont des mobilités ou de votre projet de partenariat afin que la coopération

puisse être durable et de qualité. Une visite préparatoire peut ainsi s'avérer judicieuse dans l'Action clé 1.

Les contacts doivent être réguliers, les responsables des échanges identifiés dans chacune des structures. Il peut être intéressant **d'établir un accord écrit** définissant les objectifs de la coopération, les droits et les responsabilités de chaque partenaire. Cela permet également de formaliser l'engagement de la structure en cas de changement de direction ou de personnels. Dans le cas des projets de mobilité Erasmus+, l'accord devra faire référence aux standards de qualité Erasmus+.

Pour ce qui est des **organismes de formations** dispensant des cours pour les personnels, libre à vous de choisir le prestataire et le programme d'apprentissage qui correspondent le mieux à vos attentes. Sachez que les organismes de formation sont des prestataires de services totalement indépendants du programme Erasmus+. Ainsi, le choix des cours et des formations relève de votre responsabilité : soyez donc exigeant sur les contenus proposés et référez-vous au [standards qualité de la Commission européenne](#) pour vous guider dans vos choix.



Attention sur l'activité «Cours et formations pour les personnels»

Il est nécessaire que la formation ou le cours choisi associe des participants d'au moins deux pays différents pour permettre aux participants d'interagir avec d'autres apprenants d'autres pays. Aussi, les activités entièrement passives telles que l'écoute de conférences ou de discours ne sont pas éligibles dans ce type d'activité.